

VILLE DE ROUFFACH
Conseil municipal du 9 février 2021
Débat d'Orientation Budgétaire 2021
RAPPORT

L'article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le DOB doit comprendre les éléments suivants :

- un rapport sur les orientations budgétaires (orientations générales de l'exécutif, en fonction du contexte général et des contraintes propres et présentation de ses choix budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif),
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure et de la gestion de la dette.

Enfin, ce rapport donne lieu à un débat qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

I. LE CONTEXTE NATIONAL

Si l'incertitude fait partie des hypothèses, la situation que vit le monde depuis le début de l'année 2020 n'avait pas été anticipée, si ce n'est dans des films de science fiction.

La situation mondiale, marquée par la pandémie du COVID 19, est totalement inédite et entraîne une dépression économique jamais vue depuis la seconde guerre mondiale. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

A ce jour, le taux de croissance mondiale chuterait de - 4,4 % en 2020 par rapport à 2019 et de - 7,5 % dans la zone euro, selon le fonds monétaire international (FMI). Pour 2021, le FMI prévoit bien un rebond estimé à 5,2% sans guère plus de garantie. L'économie de la planète mettra du temps à retrouver son niveau d'avant-crise, laquelle crise laissera longtemps des cicatrices, car les marchés du travail mettront du temps à se redresser.

1. Indicateurs économiques

C'est au regard de ce contexte mondial de pandémie, qu'il convient d'interpréter la situation économique de la France.

Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut s'était établi à 1,5 % sur l'année 2019. Pour l'année 2020, ce taux de croissance devrait enregistrer un recul aux alentours de 10 ou 11 %, avec un rebond en 2021 prévu de 8%.

Selon l'INSEE, en septembre 2020, les dépenses de consommation des ménages se replient très fortement (-5,1 % après +2,2 % en août). Après avoir fermement rebondi à la sortie du confinement, la consommation des ménages repasse ainsi en dessous de son niveau de février

(-0,5 %), pour la première fois depuis mai. Ce repli provient de la baisse importante des achats de biens fabriqués (-6,8 %) et de biens alimentaires (-4,8 %), et dans une moindre mesure des dépenses en énergie (-0,9 %).

Sur l'ensemble du troisième trimestre 2020, la consommation des ménages rebondit vivement (+16,4 % après -7,1 % au deuxième trimestre), dépassant son niveau du troisième trimestre 2019 (+1,3 %). Sur l'année 2020, la consommation des ménages reculerait de 7% sur l'ensemble de l'année.

Pour 2021, le scénario du gouvernement prévoit une croissance à 8 %, après une baisse aux alentours de 10 % en 2020, tout en visant une hausse de l'inflation à 0,5 %, après une baisse de 0,5 % en 2020.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le Bureau International du Travail (BIT).

Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du BIT atteint 2,7 millions de personnes en France (hors Mayotte), en hausse de 628 000 personnes. Sur le trimestre, le taux de chômage au sens du BIT bondit de 1,9 point, à 9,0 % de la population active, après une baisse de 0,7 point le trimestre précédent. Il se situe 0,9 point au-dessus de son niveau d'avant-crise sanitaire au quatrième trimestre 2019.

2. Situation financière de l'Etat et des administrations publiques

À la fin du troisième trimestre 2020, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 674,3 Md€, soit 116,4 % du PIB. Après une augmentation de la dette publique sans précédent au deuxième trimestre 2020 (+199,9 Md€), la variation de ce trimestre (+36,1 Md€) est proche de celle du troisième trimestre 2019 (+39,6 Md€). La dette publique nette augmente plus modérément (+18,8 Md€) en raison de la nouvelle hausse de trésorerie de l'État et des administrations de sécurité sociale (+15,1 Md€ après +93,9 Md€ au trimestre précédent). Le niveau de trésorerie des administrations publiques reste très élevé et se justifie par des besoins de financement futurs liés notamment aux dispositifs de chômage partiel et de fonds de solidarité. Les tendances prévoit que fin du quatrième trimestre 2020, la dette s'établisse aux alentours de 119,8% du PIB au lieu des 96.10% du PIB prévu dans la loi de programmation des finances publiques. Pour 2021, la dette publique devrait être ramenée à 116,20% au sortir de la crise sanitaire. En moins de vingt ans (17 ans), la dette aura doublé et n'aura cessé d'augmenter.

Pour mémoire, l'Europe a établi comme seuil 60% du PIB, la France est donc loin de remplir l'objectif fixé. La question de la réduction de la dette publique va clairement se poser au sortir de la crise au niveau de l'Union européenne, ce qui aura forcément des répercussions au niveau national.

La dette est aujourd'hui principalement générée par l'Etat. En effet, la contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette publique augmente légèrement (+0,2 Md€), car l'augmentation de la dette des régions (+1,1 Md€) est contrebalancée par la diminution de celle des communes (-0,8 Md€). Aujourd'hui, les Collectivités Territoriales ne représentent que 9.70% de la dette publique (96.20% l'Etat et 11.70% la Sécurité Sociale).

En 2019, le déficit public au sens de Maastricht était au seuil des 3% du PIB fixé par l'Europe, s'établissant à 79,9 Md€, soit 3% du PIB. La loi de programmation des finances publiques avait prévu un déficit à 1.5% en 2019. Cette loi déjà obsolète fin 2019 a été définitivement enterrée par le contexte actuel. Toutefois, si l'Etat a suspendu la loi de programmation des finances publiques pour laisser aux collectivités territoriales les mains libres pendant la gestion de la crise, il n'est pas dit qu'elle refasse surface une fois la situation stabilisée.

Au regard du contexte actuel, en 2020, le déficit public au sens de Maastricht devrait atteindre le seuil des 11 % du PIB. Pour 2021, la loi de finances prévoit une stabilisation à 6,4% du PIB au sortir de la crise sanitaire. Cela nous ramène au même déficit public que 2010, date à laquelle où les premiers efforts étaient demandés aux collectivités territoriales à savoir le gel des dotations, avant d'entamer, en 2014, la période de réduction des dotations. Les dix dernières années d'efforts consentis par les collectivités territoriales se trouvent aujourd'hui anéanti. Il est fort à parier que les dix prochaines années seront au moins aussi restrictives voir peut-être plus.

Pour 2020, les dépenses publiques ont augmenté de 6,3% contre + 1,3 % en 2019. Cette augmentation est intégralement prise en charge par l'Etat, + 11,54% et la sécurité sociale, + 5,4%. Les collectivités territoriales ont enregistré une baisse des dépenses de l'ordre de -0,3% en 2020. Cette augmentation a permis de soutenir l'économie face à la crise sanitaire et financer le chômage partiel et les aides aux entreprises.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont augmenté de 1,5% en 2019. Elle devraient être à nouveau maîtrisées en 2020 pour revenir à une augmentation de 1,20 %, ce qui correspond à la loi de programmation des finances publiques, qui aujourd'hui, est suspendue.

Après une reprise des dépenses d'investissement en 2019, + 14,5%, cette année 2020 devrait être enregistrée une baisse de -5,8 %. Cette baisse s'explique par les échéances électorales et la crise sanitaire. Pour 2021, il est prévu une reprise des dépenses d'investissements (soit environ + 7,5%), le plan de relance prévu par l'Etat devant y contribuer.

3. Situation prévisionnelle des finances locales en 2021

La loi de finances 2021 prévoit un plan de relance de l'économie à hauteur de 100 milliards dont 42 milliards seront décaissés d'ici fin 2021. Ce plan de relance fait aussi la part belle à la croissance verte à savoir la rénovation énergétique.

La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements via le dispositif « MaPrimRénov » mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés. Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, la loi de finances pour 2021 prévoit également les dispositions suivantes :

- Le maintien des dotations de l'État au niveau de 2020, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F), principale composante de l'enveloppe, quasiment stable. Toutefois, **l'écêtement devrait continuer à s'appliquer** ce qui se traduira par une légère baisse de la DGF pour la Ville.

- Une augmentation des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine + 90 M€ et Dotation de Solidarité Rurale + 90 M€). **La ville a perçu 150 970 € en 2020 contre 140 317 € en 2019.**
- La **pérennisation à l'identique de la participation au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)** à 1 Md€, montant figé depuis 2016.
La commune de Rouffach a été contributrice à hauteur de 164 989 € en 2020 contre 172 534 € en 2019.
- Concernant la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), l'enveloppe prévue reste la même que 2020. En conséquence, les montants à percevoir en 2021 seront les mêmes que 2020 à savoir 344 029 €.
- Le montant du FDPTP (Fonds départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle) mis en répartition en 2021 est maintenu au même niveau que 2020, soit 284 M€. Pour mémoire en 2020, le FDPTP perçu était de 32 912 €.
- Les dotations de soutien en faveur de l'investissement local restent au même montant qu'en 2020 à savoir 1 046 M€ pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL. Cette dernière fait l'objet d'un abondement supplémentaire en 2021 dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Cette enveloppe spéciale de 1 M€ doit permettre de financer les investissements favorisant la rénovation énergétique des bâtiments. Il est également prévu un recentrage de la DETR vers les territoires ruraux. Ainsi, les modalités de répartition de l'enveloppe DETR attribuée à chaque département se fera en prenant en compte uniquement la population des communes rurales de l'EPCI éligible et non plus l'ensemble de la population de l'EPCI. De plus l'évolution de l'enveloppe de la DETR sera compris entre 97 % et 103 %.
- La **mise en œuvre de la suppression totale**, intervenue en 2020, **de la taxe d'habitation (TH)** pour 80 % des foyers sur leur résidence principale, avec le transfert au profit de la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation.
Cette nouvelle fiscalité va inévitablement engendrer une perte d'autonomie fiscale pour les communes qui seront privées d'un droit de vote sur la Taxe d'Habitation qui n'existe plus.

Cette orientation de la politique fiscale s'inscrit dans le mouvement de recentralisation que nous constatons depuis plusieurs années. Cela se traduit par un recul de l'autonomie financière et fiscale des collectivités qui est au cœur de la décentralisation. Il en découle une modification substantielle des recettes des collectivités. Cette situation peut inquiéter l'ensemble des communes. **Désormais seuls les propriétaires seront concernés par la taxe sur le foncier bâti !**

Les bases d'imposition devraient connaître une augmentation de 0,2% pour cette année.

- De renforcer la compétitivité des entreprises par la **baisse, d'environ 10 milliards d'euros, des impôts de production, composés de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, qui sera intégralement compensée par l'Etat.
A cela s'ajoute la **réforme de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les entreprises industrielles**. Ainsi, la méthode de calcul de la valeur locative des établissements industriels est remplacée par une nouvelle méthode qui permet de diviser la valeur locative de ces locaux par deux.

Les impositions concernées par cette réduction seraient la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la CFE. **La baisse atteindrait 1,54 milliard d'euros pour la première et 1,75 milliard d'euros pour la seconde.**

L'Etat a prévu une compensation versée aux communes et aux EPCI concernés. Celle-ci serait dynamique dans le temps et correspondrait au « produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 sur la commune ou l'EPCI ». Aussi, **les éventuelles hausses de taux décidées ultérieurement ne seraient pas compensées.**

La loi de finances 2021 propose de mettre en place une nouvelle exonération facultative de contribution économique territoriale (CET) au profit des entreprises qui créent une implantation ou une extension, à partir du 1er janvier 2021. Les communes et EPCI concernés pourraient décider par délibération d'accorder aux établissements nouvellement créés, ou qui réalisent des investissements fonciers, une exonération de trois ans de 100 % de leur CFE. Enfin, notons que cette exonération serait transposable à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Cela devrait faciliter la croissance des PME et ETI, principales sources de créations d'emplois dans les territoires.

Pour le bloc communal, le Gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique de impôts de production. Mais comme toute compensation, celle-ci ne devrait pas durer dans le temps.

- **La recentralisation de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) :** Afin d'adapter le droit français aux directives européennes d'harmonisation des tarifs, et de faciliter leur recouvrement, il est prévu de centraliser les différentes taxes sur la consommation finale d'électricité auprès d'un guichet unique de la DGFIP dont notamment la TCCFE, en créant un impôt national unique. La nouvelle taxe serait ainsi répartie par quotes-parts aux bénéficiaires locaux qui perdraient ainsi leur pouvoir de modulation. Le produit de la taxe devrait néanmoins évoluer en fonction de la quantité d'électricité fournie sur chaque territoire.
- **La taxe d'aménagement** est également revue. A compter du 1^{er} janvier 2021, il sera possible d'exonérer la part communale pour les surfaces annexes à usage de stationnement qui sont aménagés en dessous et/ou au dessus des immeubles dans un optique de densification. Une délibération pourra prévoir la majoration de la part communale jusqu'à 20% pour financer les actions de renouvellement urbain. L'exigibilité de la taxe ne sera plus le 14^{ème} et 26^{ème} mois après l'octroi du permis mais à l'achèvement des travaux. Cela va impliquer de renforcer le suivi des autorisations d'urbanisme afin d'avoir bien les retours de déclaration d'achèvement de travaux qui conditionnera le calcul et versement de la taxe.

Enfin, il est prévu de transférer la gestion de cette taxe à la DGFIP à compter du 2^{ème} semestre 2022.

- La poursuite **la suppression des taxes à faibles rendement** : Cette année sont concernées les taxes funéraires.
- **L'automatisation et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, qui entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021, et devrait accélérer le versement du fonds. La mise en œuvre de la réforme a été précisée par décret et la Ville sera concernée à compter du 1^{er} janvier 2022 sur ses dépenses 2021.

Le Taux de FCTVA reste quant à lui maintenu à 16,404% pour les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

L'enveloppe globale du FCTVA est abondé d'un demi milliard en réponse au dynamisme important de l'investissement local avant les échéances électorales.

La loi de finances 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre la loi de programmation des finances publiques en faisant référence à « *une maîtrise attendue des dépenses de fonctionnement par les collectivités qui permet de favoriser l'investissement* ». Même si la crise sanitaire a conduit à la suspension de ce dispositif lors de la 1^{ère} loi de finances rectificative du 23 mars 2020, il est donc fort probable qu'un nouveau dispositif voit le jour.

On ne pourra que constater l'absence de reconduction, en 2021, du dispositif de compensation financière des pertes financières des collectivités territoriales.

La réforme des service de la DGFIP, entamée il y a maintenant plus de 10 ans, se poursuit. Cela a abouti :

- A la dématérialisation de la chaine comptable et des budgets pour l'ensemble des budgets des collectivités territoriales ;
- A la dématérialisation des factures pour l'ensemble des entreprises travaillant avec les administrations publiques ;
- A la révision de la carte des trésoreries, qui a conduit au transfert de nos budgets à Colmar ;
- Aujourd'hui, à travailler sur la limitation du maniement des deniers publics, ce qui conduit à imposer aux collectivités territoriales de proposer des services avec des paiements en ligne, chose que nous avons fait depuis 2019.
- Pour cette année, les services de la trésorerie ont décidé de travailler sur les régies, leur fonctionnement et les points de dépôts. Ainsi, la banque postale va devenir le relais des trésoreries pour le dépôt de nos régies. Cela traduit donc une perte d'ancrage territorial.

Dans les autres domaines touchant les collectivités territoriales, les évolutions suivantes sont en cours :

- Pour ce qui concerne les marchés publics, les seuils ont été revus notamment au regard de la crise sanitaire afin de permettre de relancer l'économie. Ainsi, le seuil de dispense de procédure est fixé à 40 K€ HT (25 K€ HT en 2019) sauf pour les marchés de travaux fixé à 70K€ H.T et pour les marchés de denrées alimentaires fixé à 100K€ H.T jusqu'en juillet 2021.
- La réforme des statuts de la fonction publique se poursuit. Ainsi, après la mise en place de la retenue à la source en 2019, l'assouplissement des statuts par la loi d'août 2019, les réformes se poursuivent. Il est prévu le déploiement de la déclaration sociale nominative qui sera jointe avec la paye mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2022. Une réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et qui devrait imposer aux employeurs publics une participation obligatoire d'ici 2026.

Malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, nous poursuivrons notre effort d'investissement pour ne pas pénaliser les emplois, et nous n'augmenterons pas les

taux de la fiscalité locale afin de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages et des entreprises.

II. LE CONTEXTE LOCAL ET LA RETROSPECTIVE FINANCIERE

Les chiffres présentés pour 2020 sont provisoires car les opérations de clôture sont en cours et le contrôle entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion établi par le Comptable public n'a pas encore été effectué. Les comptes 2020 définitifs seront présentés lors du vote du compte administratif 2020.

A. Le budget général

Dans ce contexte, les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2021 devraient confirmer cette approche. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	4 479 402,31 €	7 783 198,76 €	3 303 796,45 €
Section d'investissement	3 839 550,85 €	2 814 041,35 €	-1 025 509,50 €
TOTAL	8 318 953,16 €	10 597 240,11 €	2 278 286,95 €

1. Autofinancement et résultats

Le résultat global de l'exercice 2020, après incorporation des excédents des exercices antérieurs, est estimé à 2 278 286,95 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à 3 303 796,45 € en 2020 contre 3 938 202,24 € en 2019, soit une baisse de 634 405,79 € (-16,11%).

Le résultat annoncé de 3,303 M€ comprend :

- le résultat de l'exercice 2020, soit 937 130,33 € contre 798 351,35 € en 2019 (+ 138 778 €) en progression de +17,38 %. **Cette amélioration s'explique par la rigueur continue exercée dans le travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.**
- la réserve de l'excédent de fonctionnement cumulé, soit 2 366 666,12 € contre 3 139 850,89 en 2019 (-773 K€). Cette baisse s'explique par le transfert d'une partie de cet excédent en recette d'investissement afin de financer une partie du programme d'investissement. Pour mémoire, en 2020, il a été prélevé 1 567 K€ sur la réserve de l'excédent de fonctionnement cumulé pour les transférer en recette d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement affiche un solde négatif de 1 025 509,50€ contre un résultat positif de 317 640,98 € en 2019, qui s'explique notamment par le décalage

des versements de subvention (exemple 600 000,00 € pour les travaux de l'Eglise Notre Dame, 400 000,00 € pour le parking du lycée).

L'autofinancement prévisionnel brut de l'exercice 2020 devrait s'établir à 1 275 083.23€ contre 948 348,51€ en 2019. Il permet de participer au financement de la section d'investissement après avoir couvert le remboursement du capital de l'emprunt.

L'autofinancement correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. **La hausse est donc en corrélation avec l'augmentation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Le taux d'épargne brute (EB / Recettes réelles de fonctionnement) devrait s'établir à environ 20,54 % en 2020 contre 18,5% en 2019, ratio tout à fait satisfaisant.

Enfin, **l'épargne nette**, égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt, qui mesure l'épargne disponible pour financer les opérations d'investissement est de 514 245,55 € en 2020 contre 472 464,31 € en 2019 soit **une hausse de 8,84% par rapport à l'an dernier.**

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel sont en légère baisse de presque 1% par rapport à 2019. Malgré **l'effet GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) sur lequel il est difficile d'agir, la masse salariale a baissé notamment grâce au non remplacement de certains agents ayant quitté la collectivité, qui aujourd'hui font l'objet de mission de prestation de service (agent d'entretien de la mairie, des ATM, des écoles, etc...).

Aucun effectif supplémentaire malgré les transferts de charges vers les collectivités qui ne sont pas compensées intégralement : cartes d'identité et passeports, PACS, changement de prénom, registre électoral unique.

Suite à l'instauration par l'Etat du FPIC, la commune contribue au financement de ce fonds. Depuis 2012, cette dépense n'a cessé d'augmenter passant de 19 153 € en 2012 à 164 989 € en 2019. Aujourd'hui le FPIC reste relativement stable pour le moment. Cela représente une dépense de fonctionnement incompressible. En cumulé depuis 2012, c'est un total de **1 028 193 € qui a été prélevé sur nos crédits.**

Les charges à caractère général ont globalement été maîtrisées car elles enregistrent une baisse de - 3,64%. Cela s'explique notamment par une maîtrise de nos fluides (environ - 15%) et des frais d'entretien de nos bâtiments (environ - 27 %). Il convient donc de poursuivre le suivi des charges à caractère général.

Les charges à caractère général ont aussi dû absorber les dépenses supplémentaires imprévues liée à la crise sanitaire qui a engendré une dépense supplémentaire d'environ 42 160.00 € répartie de la façon suivante :

- 25 500 € pour l'acquisition de masques pour les citoyens et agents de la ville ;
- 6 650 € pour l'acquisition de gel désinfectant à disposition des usagers des différents services communaux et de nos agents ;
- 3 810 € pour l'acquisition de chariots supplémentaires et de produits désinfectants spécifiques pour le nettoyage des locaux dont notamment les écoles ;
- 1 200 € de support de communication (affiche, lettre, flyer, etc.) ;
- 2 000 € pour l'installation de protections en plexiglass dans les lieux d'accueil du public (accueil mairie, service urbanisme, carte d'identité, etc) ;

- 3 000,00 € pour l'acquisition de deux lave-linges et sèche-linges pour les écoles et périscolaire.

3. Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement :

Afin de contenir au mieux nos dépenses de fonctionnement, les objectifs peuvent être déclinés ainsi pour 2021 et les années suivantes :

- poursuite de la maîtrise de notre masse salariale. Il est à noter que nous n'avons pas la maîtrise du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui a une incidence sur la hausse des rémunérations,
- suivi des consommations et optimisation des dépenses courantes,
- mutualisation de certains marchés avec la C.C. P.A.R.O.V.I.C afin de réaliser des économies d'échelle (site Internet, PLU, achat de fournitures, mutualisation de certains marchés comme le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles...).

4. Recettes de fonctionnement

Malgré, le contexte de crise sanitaire, pour 2020, les **recettes réelles de fonctionnement ont augmenté légèrement de 1,25 %** (environ 100 000 €).

Cette légère augmentation provient principalement des impôts et taxes dynamiques. Cette hausse est directement liée à l'évolution des bases. Il faut rappeler que, par délibération, le conseil municipal a autorisé le dégrèvement de 2/3 de la CFE 2020 pour les petites entreprises des secteurs les plus touchés à savoir, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la culture, l'événementiel. Cela représente une perte de recette fiscale d'environ 12 300.00 €.

Toutefois, les conséquences de la crise sanitaire devrait se faire sentir et la situation devrait se dégrader pour 2021 notamment au niveau de la fiscalité économique (**environ - 8% par rapport à 2020 - CVAE - 146 000,00 €**). Le point bas devrait être atteint en 2022 avant de revenir les années suivantes sur une situation plus favorable. La dynamique des recettes marquera donc un coût d'arrêt et risque de limiter les programmes d'investissement à venir. L'Etat a toutefois mis en place un mécanisme de compensation partielle des pertes en 2020, mais qui n'a pas été reconduit en 2021.

On peut déjà constater une légère baisse des recettes des produits de service - 10 000 € mais surtout des produits de locations - 22 000 € soit - 42% (location salle AHV et immeuble). D'ores et déjà, cette tendance se confirme pour l'année 2021. Il faut également rappeler que, par délibération, la commune a renoncé aux droits de terrasse pour l'année 2020, afin de soutenir l'économie locale dans le contexte de crise sanitaire, ce qui représente une perte d'environ 3 000.00 €.

Les recettes liées à la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) s'élèvent à 483 396 € pour 2020 contre 505 302 € en 2019. Depuis 2013, la **perte totale cumulée de la DGF s'élève à 2 144 345 €**. Pour 2021, la DGF devrait rester à son niveau actuel.

Au total, la perte cumulée, baisse de la DGF et augmentation du FPIC depuis 2013, s'élève à **3 102 841 €**.

5. Dépenses d'investissement

En 2020, la Ville de Rouffach a notamment réalisé des travaux de grande ampleur, à savoir :

- Les travaux d'aménagement de 354 places de parking ;
- L'extension de la rue de Bâle ;
- Les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame, qui devraient se poursuivre jusqu'en 2027 ;
- Les travaux de réfection des courts de tennis.

Ainsi les dépenses d'investissements des travaux en cours ont augmenté de + 210 % par rapport à 2019 soit + 1 890 K€. Cet effort d'investissement devrait se maintenir pour l'année 2021 afin de permettre la poursuite des travaux en cours et préparer les prochains chantiers à venir.

Malgré la réalisation d'un emprunt fin 2019, le remboursement du capital des emprunts n'a augmenté que de 16,52%. En 2022 et 2024, certains emprunts devraient arriver à terme et donc permettre à la Ville de dégager de nouvelle marge d'emprunt si le besoin s'en fait ressentir.

6. Recettes d'investissement

En 2020, les subventions d'investissement encaissées (510 191,73 €) sont supérieures à celles de 2019 (378 765 €). La hausse s'explique par la poursuite de plusieurs programmes d'investissement pluriannuel de la Ville en 2020 : les travaux de l'Eglise Notre-Dame, l'aménagement du parking du lycée, la réfection des courts de tennis, dont les acomptes de versements de subvention sont sollicités l'année n et dont les soldes demandés après l'achèvement des travaux.

PROJET	TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES	TOTAL SUBVENTIONS ENCAISSEES	RESTE A PERCEVOIR
Travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame	551 337,00 €	81 324,00 €	470 013,00 €
Aménagement du Parking du lycée	529 778,00 €	98 870,00 €	430 908,00 €
Travaux de rénovation des courts de tennis	126 516,00 €	37 067,00 €	89 449,00 €
Travaux chemin rural Ruestgass	12 158,17 €	0,00 €	12 158,17 €
Déploiement vidéoprotection 2020	13 334,50 €	0,00 €	13 334,50 €
Achat de masques	6 355,00 €	0,00 €	6 355,00 €
TOTAL	1 239 478,67 €	217 261,00 €	1 022 217,67 €

La recette liée au FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) s'élève à 203 300 € La recette dépend du montant des investissements réalisés l'année N-1. Pour 2021, le FCTVA devrait augmenter car les investissements 2020 ont été plus conséquents par rapport 2019.

En 2020, aucun emprunt n'a été contracté par la Ville. En conséquence, les investissements ont été financés par l'autofinancement de la Ville.

Il est donc important de maintenir notre capacité d'autofinancement dans des proportions suffisantes pour pouvoir financer le programme d'investissement à venir, tout en ayant recours à l'emprunt de manière maîtrisée.

7. Etat de la dette

La dette au 1^{er} janvier 2021 s'établit comme suit :

Capital restant dû au 1er janvier 2021	Annuité prévisionnelle pour 2021		
	Capital	Intérêts	Total
3 113 383,31 €	489 531,47 €	34 118,45 €	523 649,92 €

Les emprunts sont réalisés le plus tard possible, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Au 1er janvier 2020, le capital restant dû s'élevait à 3 113 383,31 €. En 2020, la commune a remboursé 555 757,68 € de capital. En 2021, il est prévu de rembourser 489 531,47 € de capital.

Il est à noter qu'aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté par la collectivité. La durée moyenne de remboursement est de 15 ans et le taux moyen des intérêts de la dette restante est de 1,24 % pour 2020.

Compte tenu d'une épargne brute de 1 070 003 €, la commune affiche :

- une capacité de désendettement d'un peu moins de 3 ans (2,91 ans), soit inférieure à la moyenne des communes de même strate (4,1 ans) et à la moyenne nationale (4,9 ans).
- un ratio par habitant de la dette de 648 €, soit inférieure à la moyenne des communes de même strate (899 €).

Ces ratios mettent en avant une situation financière saine pour la commune.

B. Le budget assainissement

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2021. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	552 080,96 €	856 859,63 €	304 778,67 €
Section d'investissement	305 476,94 €	197 942,50 €	-107 534,44 €
TOTAL	857 557,90 €	1 054 802,13 €	197 244,23 €

A noter qu'en 2023, le gros emprunt de 1,8 millions €, dont il reste à solder 330 000,00 € sera remboursé.

Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2021	Annuité prévisionnelle pour 2021		
	Capital	Intérêts	Total
1 110 276,35 €	192 136,91 €	23 854,37 €	215 991,28 €

Au 1er janvier 2020, le capital restant dû s'élevait à 1 302 129,98 €.

En 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La Ville s'est désendettée de 191 853,63 €.

Les travaux sont financés par la surtaxe communale de 0,7622 €/m³ qui devrait rester identique pour 2021.

La surtaxe SMITEURTC relative à la station d'épuration est de 1,40 €/m³ depuis le 1^{er} janvier 2019 (contre 1,50 € en 2018) et devrait a priori rester stable en 2021.

C. Le budget Eau

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2021. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	89 267,23 €	163 476,78 €	74 209,55 €
Section d'investissement	83 400,86 €	252 850,45 €	169 449,59 €
TOTAL	172 668,09 €	416 327,23 €	243 659,14 €

Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2021	Annuité prévisionnelle pour 2021		
	Capital	Intérêts	Total
232 402,55 €	46 848,93 €	4 297,23 €	51 146,16 €

Au 1er janvier 2020, le capital restant dû s'élevait à 277 639,53 €.

En 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La Ville s'est désendettée de 45 236,98 €.

Les études sur le captage prioritaire en partenariat avec la mission Eau de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) sont toujours en cours et devrait aboutir sur des travaux à venir.

III. LA STRATEGIE FINANCIERE

Le point le plus important de la stratégie financière est celui annoncé d'emblée, à savoir la maîtrise de la fiscalité.

A compter de l'année 2021, la réforme supprimant la taxe d'habitation entre en application. A titre de compensation, les communes vont se voir ajouter, à leur taux (10,67%), le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (13,17%).

Malgré ce contexte, les taux communaux devraient rester stable pour cette année.

	2020	2021
Taxe d'habitation	15,60%	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,67%	23,84%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,02%	48,02%
Cotisation foncière des entreprises	18,59%	18,59%

La ligne de conduite est la suivante :

- **optimiser les dépenses de fonctionnement et maîtriser les dépenses contraintes,**
- **maîtriser la fiscalité,**
- **maintenir le niveau de services de qualité aux habitants,**
- **recourir à l'autofinancement et à l'emprunt pour l'investissement,**
- **maintenir un niveau d'investissement élevé.**

Afin de maîtriser le poids des charges et pallier la baisse des recettes, un travail de suivi et d'analyse des coûts est engagé par les services en accentuant le suivi des consommations énergétiques.

La recherche d'aides financières et de subventions diverses participe également à cette stratégie.

C'est à partir de ces éléments que le budget de la Ville de Rouffach et de ses budgets annexes seront bâtis pour 2021.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS

Le budget 2021 devra permettre d'assurer la poursuite des actions engagées en concordance avec les 3 objectifs suivants :

1. Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie,
2. Faire de Rouffach une Ville riche en service aux habitants,
3. Faire de Rouffach un pôle économique dynamique
4. Faire de Rouffach une Petite Ville de Demain.

Ces orientations permettent également de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration des services à la population tout en maîtrisant les taux de la fiscalité locale.

V. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- L'agenda d'accessibilité programmé Ad 'AP (2015-2022) avec les travaux qui en découlent,
- Les travaux sur le patrimoine historique,
- Les travaux sur l'éclairage public,
- Les travaux de voirie : sécurisation de la circulation routière (piétons, cyclistes, véhicules) et optimisation des places de stationnement,
- Le déploiement de la vidéoprotection.

VI. LES PERSPECTIVES D'ACTION POUR 2021

TOTAL	6 906 500 €
Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie	3 979 000 €
Embellissement de la Ville	1 594 000 €
Travaux de voirie Aménagement carrefours rue des Vergers-rue Aux Remparts, réaménagement trottoirs rue 4ème RSM + prolongement piste cyclable de l'allée des Humanistes... Aménagement rue de la Piscine et place des Sports Aménagement rue du Stade dont la sécurité des abords des écoles Aménagement Rue Jean Monnet - Tulipes	

Prolongation rue de Bâle Signalétique centre-ville (étude et travaux) Aménagement d'un parking de 354 places Aménagement rue de Pfaffenheim Aménagement parking et accès gare Chemin du vignoble Ruestgass Etude d'aménagement de la place de la République Etude sécurité - circulation - optimisation du stationnement Rénovation du parking rue du Tir Entretien des voiries (PATA, fissures, reprise bordure, etc)	
Travaux éclairage public Etudes réseau éclairage public neuf ou relamping en LED. Campagne de remplacement de luminaires par des luminaires LED Changement des encastrés de sol rue Poincaré Mise en souterrain et réfection éclairage public rue de la Piscine	
Travaux favorisant les économies d'énergie	135 000 €
Etude sur les bâtiments scolaires (chauffage école X. Gerber, Malraux, etc) - Programme ACTEE Etude, MOE - Mairie (isolation, chauffage, accessibilité) - Programme ACTEE Banque Territoire - Etude intracting - économie énergie bâtiments communaux - Patrimoine immobilier durable 3 Bornes de recharge de véhicule électrique	
Rénovation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel bâti	1 700 000 €
Mise aux normes AHV : AMO ADAUHR et mise en conformité, accessibilité Restauration église Notre-Dame Entretien des tombes présentant un intérêt historique ou artistique	
Préservation de l'environnement - Lutte contre réchauffement climatique	550 000 €
Diagnostic patrimoine arboré Travaux entretien patrimoine arboré Aménagement espaces forestiers Entretien de la réserve naturelle régionale avec le CSA et la Région Grand Est Plantation et aménagements des espaces verts Promenade des Remparts Ecosol 2ème partie Aménagement et entretien des aires de jeux Entretien et curage du bassin d'orage Poursuite du verger communal et aménagement des entrées de ville Entretiens et tontes des espaces verts Création de jardins familiaux	

Faire de Rouffach une ville riche en service aux habitants	1 617 500 €
Enrichir l'offre en service à la population et aux associations	577 000 €
Provision pour un columbarium double Décorations et illuminations de Noël Rénovation courts de tennis solde Courts tennis travaux de réfection toiture Etude construction d'un auvent sur gradins Vidéoprotection Communication : réfection panneaux pédagogiques le long lauch Réfection aire de lancer de poids Installation défibrillateur selon législation Achat mobilier urbain & signalétique Etude réalisation d'une salle multiactivités	
Solidarité envers les plus démunis	5 000 €
Reversement solde vente de terrains au CCAS (PM) Subvention au CCAS	
Travaux et entretien du patrimoine communal bâti	518 500 €
Piscine : etude et travaux de réfection globale étanchéité du bassin, aménagements extérieurs et toboggan Ecole Cyrienne : étude et travaux de rénovation bâtiment (menuiserie, étanchéité, etc) Cimetière : remplacement des couvertines et réfection enduits Salle polyvalente : remplacement portes issue de secours, dalles plafonds et adoucisseur Salle polyvalente : Etude remplacement sol Travaux entretien des bâtiments communaux	
Bâtiments scolaires - Education - Jeunesse	145 000 €
Equipement numérique pour les écoles Travaux entretien bâtiments scolaires Réfection de salles dans les écoles Remplacement de mobilier dans les écoles Provision pour les projets de la Commission jeunes	
Développement des moyens des services	372 000 €
Construction d'une serre froide pour plantations et hivernage aux ATM Etude construction d'un hangar de stockage ATM et locaux de rangement pour les associations Matériel & mobilier pour ATM - investissement Matériel & mobilier pour ATM - fonctionnement	

Groupe électrogène pour les services Acquisition de véhicule Porte sectionnelle pour les ATM Grillage ancien dépôt communal et réaménagement zone de stock Mattenstraesslé Remplacement mobilier et matériel divers services Informatique : Remplacement ordinateur, téléphonie, imprimantes et autres	
Faire de Rouffach un pôle économique dynamique	540 000 €
Soutien au développement local	540 000 €
Travaux enrobé zone activité Révision Plan local d'urbanisme Acquisition foncière	
Faire de Rouffach une Petite Ville de Demain	775 000 €
Actions du Programme Petite Ville de Demain	775 000 €
Etude et travaux sur la mobilité (parking, gare, piste cyclable, place république etc.) Etude et travaux sur la préservation du patrimoine (Récollets, Halle aux blés, etc) Etude et travaux sur le développement tourisme (Devenir du Camping, etc.) Etude et travaux sur le logement (OPAH/ORT) Etude et travaux sur le développement économique et commerce (clik and collect, etc) Co-construction sur des actions complexes (reconversion de friche industrielle,...) RH - manager commerce de proximité	